



N° d'épreuve FFM _____ **669**
Moto-Club _____ **MC PICARD**
N° d'affiliation _____ **0696**
Date _____ **03/07/2022**
Lieu _____ **Conty (80)**
Organisateur technique - **BOIDIN Maurice**
E-mail _____ **m.boydin@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **06 11 18 45 11**

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LEMOINE Loïc	Licence : 212576
Président du Jury ou Arbitre*	PARZYSZ Romuald	Licence : 272384
Membre du Jury	NUNC Christophe	Licence : 126090
Membre du Jury	DANCOURT Bruno	Licence : 029787
Commissaire technique responsable	GOSTIAUX Olivier	Licence : 042343
Responsable du chronométrage	CHRONO CONSULT	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : Samedi 14 h / 18h30 dimanche 7h à 8h	Départ : 9 h 00
Contrôles Techniques : idem	Arrivée : 17 h 30
Remise des prix : 18 h 30	*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue 1	14 ans			NCO NJ3C FIM LJA1
Ligue 2	14 ans			NCO NJ3C FIM LJA1
Trophée Ligue 3	14 ans			NCO NJ3C FIM LJA1

Engagement :

Site Internet ----- Engage Sport Ligue Hauts de France Endurance TT
Contact ----- PARZYSZ Romuald
Téléphone ----- 0666154860 E-mail -- liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif : 0€
Caution : 0€

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **Dr SAHBI**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Hôpital le plus proche **CHU Amiens 580°**

Temps de trajet (en min) **20 mn**

Article 8 Le site de pratique

Caractéristiques :	Longueur de la boucle ----- 90 km	Distance journalière ----- 270 km
	Nombre de Contrôles Horaires ----- 2	Contrôles de Passage ----- 2
	• De type Banderolée (MX) ----- 1	Longueur(s) ----- 5 km
	• De type Enduro (en ligne) ----- 1	Longueur(s) ----- 5 km
	• De type X-Trem ----- 0	Longueur(s) ----- 0

Nombre de spéciale(s) :

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non
 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

Nombre de participants : **500**
(7 par kilomètre maximum)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **03/03/2022**



MOTO CLUB PICARD
 Direct : 014 180 645 00012 - RNA 2709
 FFM 0696
 17 rue de Roblainville - Nord
 80090 AMIENS

Visa de la Ligue

Date : **31/03/2022**

F.F.M.
Ligue Hauts de France
 TERRASSES DU MAIL
 RESIDENCE CLAUDEL A
 02880 CUFFIES
 Tél : 03.23.76.21.47
 motocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Visa de la FFM

Date : **05/04/2022**
 Numéro : **22/0283**

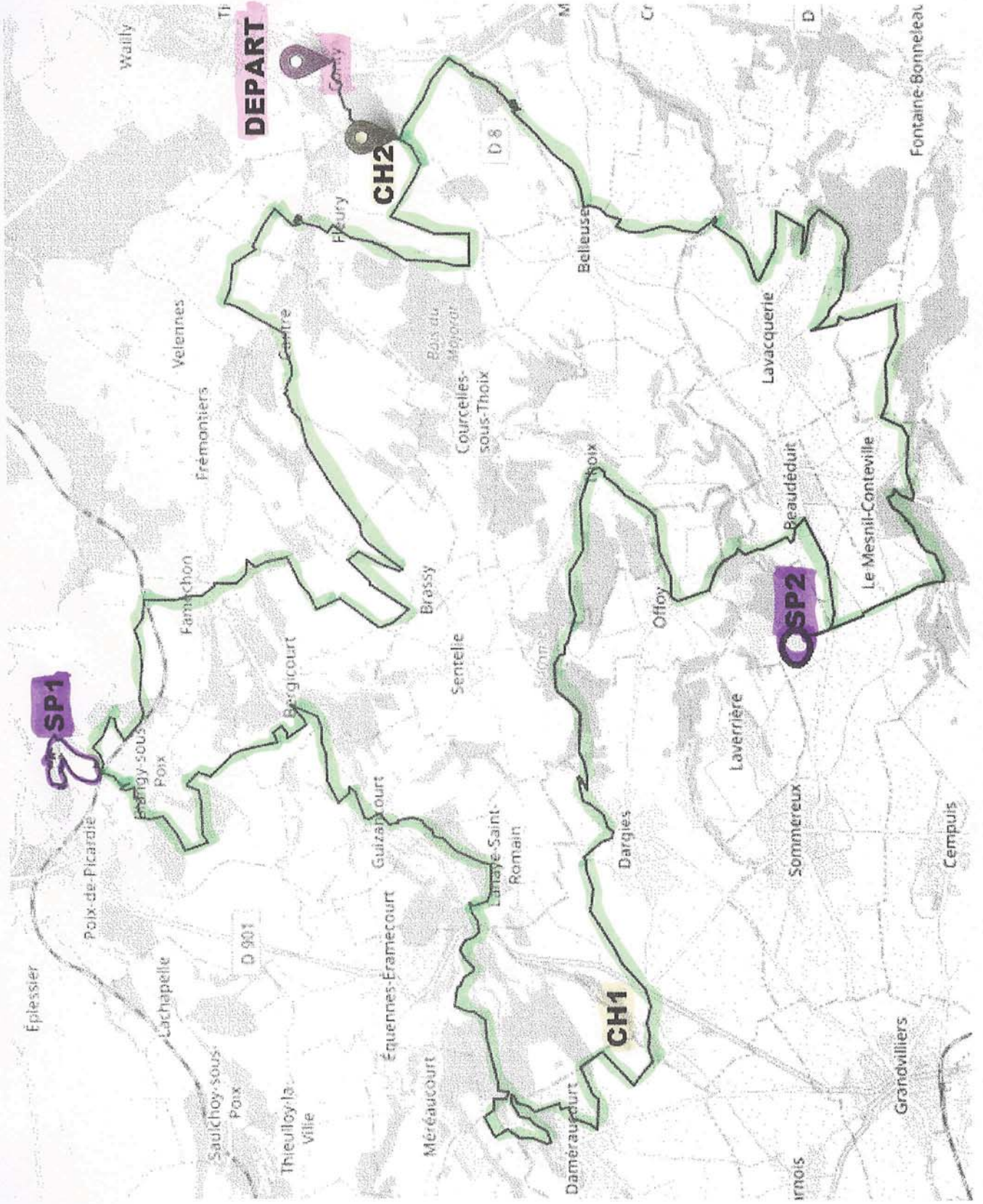


HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — 02/07/2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
14 h 00	18 h 30	Contrôles administratifs	toutes (samedi 02/07)	4 h 30
14 h 00	18 h 30	Contrôles techniques	toutes (samedi 02/07)	4 h 30
7 h 00	8 h 00	Contrôles administratifs	toutes (dimanche 03/07)	1 h
7 h 00	8 h 00	Contrôles techniques	toutes (dimanche 03/07)	1 h
9 h 00	11 h 00	Départ	toutes catégories	2 h
17 h 30		Arrivée	toutes catégories	
18 h 30		Remise des Prix	toutes catégories	





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB PICARD
8 RUE JEANNE NATIERE - 80000 AMIENS**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**10958165804** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **ENDURO** se déroulant à **CONTY** du **03/07/2022** au **03/07/2022**.

Cette attestation est valable du **03/07/2022** à **07:00** au **03/07/2022** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**, le **31 mars 2022**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00

P. 9



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

